

Soutien au docteur Bernard Senet

Bernard Senet, généraliste retraité, milite depuis plus de 30 ans pour une légalisation de l'aide médicalisée à mourir. Il a plusieurs fois témoigné publiquement avoir accompagné jusqu'au bout des patients atteints de maladie évolutive, dans un état irréversible, toujours à leur demande, et de la manière la plus confortable possible, parfois en leur indiquant la possibilité éventuelle de se procurer les produits nécessaires.

Il a été mis en examen le 5 Mars 2021 pour complicité d'importation illicite et d'acquisition illicite de Pentobarbital, ainsi que de propagande en faveur de produit permettant de se donner la mort (incitation au suicide).

L'instruction est en cours et devrait de déboucher sur un procès en pénal.

De nombreuses propositions de loi en faveur de l'aide médicalisée à mourir ont été déposées à l'Assemblée Nationale. Celle du député Olivier Falorni a fait l'objet d'un grand débat le 8 avril. Seul l'article 1, ouvrant la voie à l'aide médicalisée à mourir, a été voté **par 240 voix pour et 48 contre**. Le vote a ensuite été bloqué par les 4000 amendements déposés par les opposants. Ce n'est que partie remise.

En Europe, de plus en plus de pays se dotent d'une telle législation, certains depuis plus de 20 ans, d'autres plus récemment comme l'Espagne et le Portugal.

Les motifs de cette inculpation sont donc dépassés.

C'est une certitude, la législation va progresser mais les malades ne peuvent l'attendre. `

Les soignants soussignés soutiennent le docteur Senet, connu pour ses qualités humaines, et demandent l'arrêt immédiat de toute procédure judiciaire contre lui.

Merci de signer et faire signer ce soutien qui pourra être produit lors d'un procès et de le retourner :

soit à n.andrews.lechoix@gmail.com (après avoir signé le tableau ci dessous)

soit sur papier à : Docteur D.LABAYLE – 33 avenue FLOUQUET 94120 l'HAY LES ROSES

Soutien au docteur Bernard SENET :

Nom	Prénom	Profession	Signature	Adresse mail

Nous apportons notre soutien financier en faisant un don sur :

<http://www.leetchi.com/c/solidarite-avec-nos-adherents-mis-en-examen>

Les fonds récoltés serviront à payer les frais occasionnés par la venue de témoins et les frais d'avocats.